

## DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE

## Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais

Dossier suivi par : MOINE Brian

Objet: Plat'AU - DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON

**INDIVIDUELLE** 

Fraternité

Numéro: DP 062498 24 00206 U6201

Adresse du projet :14 RUE MAYEUX 62300 LENS

Déposé en mairie le : 02/10/2024 Reçu au service le : 16/10/2024

Nature des travaux:

Demandeur:

Monsieur DENOEUD SEBASTIEN

14 RUE MAYEUX 62300 LENS

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié . L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions. Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) Considérant ce projet situé dans le périmètre des abords du monument historique suscité ;

Considérant que ce dossier est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord-Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO;

L'accord sur le présent dossier doit être conditionné au respect des prescriptions suivantes :

- Les menuiseries devront être identiques à celles existantes : mêmes dimensions, caractéristiques et détails. Les profils moulurés et galbés devront être restitués. Les impostes devront êtres restituées.
- Il convient d'éviter la mise en œuvre de menuiseries blanches, grises, anthracites ou noires, dont le sur-emploi banalise fortement les quartiers et l'identité urbaine. Des teintes blanc-cassé, beige, ou légèrement colorées doivent être préférées.
- Les coffres de volet roulants devront être installés à l'intérieur de la construction, non visibles depuis l'extérieur. La dernière lame et les rails devront être de la même teinte que les menuiseries.
- La porte d'entrée devra être réalisée en bois de teinte colorée sombre, en excluant le noir et le gris anthracite.

Fait à Arras

Signé électroniquement par Stéphane PILON Le 14/11/2024 à 18:13

## L'Architecte des Bâtiments de France Monsieur Stéphane PILON

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France - 1-3 rue du Lombard CS 80016 - 59041 Lille Cedex) par lettre recommandée avec accusé de réception.

## ANNEXE : Maison Syndicale des mineurs et ancienne salle de cinéma "Le Cantin". situé à 62498|Lens|au 78 Casimir Beugnet (rue rue Emile Zola.